



CLARINS SAS

9 rue Commandant Pilot
92200 Neuilly-sur-Seine

A l'attention de Monsieur le Préfet de l'Aisne

2 rue Paul Doumer
BP 20104
02000 LAON

A Paris le 30 novembre 2021

Objet : Demande d'enregistrement au titre des installations classées, usine de production de cosmétiques et de produits de soins CLARINS

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Denis MARTIN, agissant en tant que Business Support Transformation Officer pour CLARINS SAS, vous soumetts une demande d'enregistrement au titre des ICPE pour la réalisation d'une nouvelle usine de production de cosmétiques et de produits de soins sur la commune de Saint-Quentin (02).

L'activité projetée sera soumise à enregistrement pour les rubriques suivantes :

- **1510 Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts**
Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³
- **4331 Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3**
La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant supérieure ou égale à 100 t mais inférieur à 1000 t.

Le présent dossier de demande d'enregistrement a été réalisé conformément aux prescriptions réglementaires de l'article R512-46 du code de l'environnement.

Il est composé des pièces suivantes :

- **CERFA 15679*03**
- Les **pièces-jointes** au CERFA :
 - o PJ 1 : plan 1/25000
 - o PJ 2 : Plan 1/2500
 - o PJ 3 : Plan d'ensemble
Une dérogation d'échelle est demandée afin de pouvoir présenter un plan à l'échelle 1/625 au lieu de 1/200.
 - o PJ 4 : compatibilité au PLU
 - o PJ 5 : capacités techniques et financières
 - o PJ 6 : conformité aux prescriptions des AMPG
 - o PJ 7 : demande d'aménagement de prescriptions
 - o PJ 9 : avis agglomération Saint-Quentinois
 - o PJ 12 : compatibilité aux plans et programmes
- Les **pièces supplémentaires volontairement transmises** :
 - o PS 1 : notice descriptive et incidences et analyse des risques du projet



- PS 2 : notice assainissement
- PS 3 : diagnostic faune-flore
- PS 4 : notice PC4
- PS 5 : étude trafic Clarins
- PS 6 : rapports des modélisations FLUMILOG
- PS 7 : analyse du risque foudre et étude technique du risque foudre
- PS 8 : attestation de maîtrise foncière
- PS 9 : plan de défense incendie

Une demande d'aménagement est faite par rapport aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des installations classées. Cette demande d'aménagement des prescriptions est présentée dans la pièce-jointe n°4.

Cinq exemplaires papier du dossier d'enregistrement vous sont remis en même temps que le présent courrier : trois exemplaires réglementaires et deux exemplaires pour les communes de Saint-Quentin (02) et Francilly-Selency (02) concernées par la participation du public (rayon de 1 km autour du site). Deux exemplaires informatiques sur clé USB vous sont aussi remis dans le présent envoi.

Je reste à la disposition de vos services pour toute clarification technique que vous pourriez souhaiter.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à cette demande, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Denis MARTIN
Business Support Transformation Officer